

Formation CSE

Entreprises de 11 à 49 salariés

Le + Groupe ACN :

Attestations de formation remises sur place et livrets de cours.

Mise à disposition d'une boîte à outils avec de nombreux documents, process ... sur notre espace intranet.

Prérequis :

Parler et écrire le français

Durée :

14 heures - 2 journées

Public :

Membres du comité social et économique.

Futurs membres

Dirigeants et services RH.

Lieu :

En intra dans votre établissement.

En inter dans nos centres de formation. ([calendrier des sessions](#))

Participants :

1 collaborateurs minimum

15 collaborateurs maximum par groupe.



Groupe ACN possède un enregistrement préfectoral pour dispenser cette formation.

Objectifs :

- S'approprier les missions de la délégation du personnel.
- Comprendre le fonctionnement de l'instance CSE (comité social et économique) des entreprises de 11 à 49 salariés.
- Pouvoir contribuer à la résolution des problèmes quotidiens de l'entreprise et à l'application des textes.
- Savoir mener des actions de prévention et d'enquête en matière d'hygiène et de sécurité.

Programme :

- - Introduction sur le comité social et économique :

- Différences par rapport aux anciennes instances.

- Les missions de la délégation du personnel au CSE (entreprises de 11 à 49 salariés) :

- La présentation des réclamations des salariés à l'employeur.
- L'assistance des salariés dans les procédures disciplinaires.
- La communication avec l'inspection du travail.
- Les consultations obligatoires du CSE (11 à 49 salariés).
- La prévention et la surveillance des risques physiques et psychiques.
- Le suivi des travaux des entreprises extérieures.
- Le droit d'alerte et le droit de retrait.
- Le déclenchement et le suivi d'une procédure d'enquête.
- L'identification de la responsabilité de l'employeur dans les accidents.

- Les moyens à la disposition des délégués :

- L'affichage.
- Les autres moyens de communication.
- Le mandat des délégués.
- Les effectifs de la délégation du personnel au CSE.
- Les instances compétentes en cas de litige.
- La protection spéciale des représentants du personnel.

- Les réunions des délégués du personnel :

- La préparation, déroulement et compte rendu des réunions CSE.

Modalités pédagogiques et évaluations :

Evaluation continue et théorique avec délivrance d'une attestation de formation à la fin de la session.

Exposés théoriques, mises en situation pratiques, études de cas et partage d'expériences.

Liste du matériel pédagogique :

- Matériel informatique : PC - Vidéoprojecteur - Imprimante - Caméscope.